



Madame la Directrice Académique,

Cette CAPD a pour ordre du jour l'examen des demandes d'ineat exeat pour les enseignants de notre département. Avec moins de 13 % de satisfactions aux permutations nationales (et à peine plus de 30 % pour les demandes de rapprochement de conjoints), la situation est vécue par les collègues comme un véritable emprisonnement.

A cela s'ajoute un fonctionnement des ineat exeat propre à chaque département, qui amène parfois à des situations incompréhensibles pour les collègues, les calendriers et les critères étant différents. Nous demandons au niveau national qu'une harmonisation soit faite pour les critères et les calendriers. Nous vous demandons, Madame la Directrice Académique, de bien vouloir remonter notre demande au ministère. Nous vous demandons également d'accorder les exeat jusqu'à la mi-septembre afin que les collègues puissent intégrer le département demandé après les ajustements de rentrée.

Le SNUipp-FSU revendique que tous les collègues puissent avoir le droit à changer de département, même s'ils ne rentrent pas dans le cadre des priorités nationales. Certes, notre département tout comme notre académie est déficitaire en personnels. Cependant, les collègues ne sont pas responsables de cette situation dont ils pâtissent au quotidien. Emprisonner les collègues dans le département ne résout en rien les difficultés d'attractivité du département, au contraire, envoyer un message d'ouverture à la profession mais également aux potentiels candidat-es représente une des solutions pour relancer l'attractivité du métier dans les Hauts de Seine.

C'est pourquoi il nous semble essentiel que vous puissiez accorder un nombre d'exeat qui permette aux enseignants de ce département d'espérer voir un jour leurs projets se concrétiser.

Un autre sujet à l'ordre du jour est celui de l'accès à la hors classe. Depuis la création de ce corps, le SNUipp-FSU en demande la suppression et sa transformation en échelons supplémentaires de la classe normale. Avec la mise en place de PPCR, le ministère s'engage à ce que la carrière des enseignants se déroule à minima sur 2 grades, et que les professeurs des écoles partent à la retraite en ayant accédé à la hors classe. C'est une bonne nouvelle pour la profession dont le niveau de salaire est largement inférieur à la moyenne de leurs collègues des pays de l'OCDE. Cependant, cela nécessite d'élargir réellement l'accès à ce nouveau corps, ce qui n'est pas le cas puisque cette année, malgré une légère augmentation, seuls 5,5% des promovables accéderont à la hors classe. C'est la dernière année que cette CAPD se tient avec ces critères. Le SNUipp-FSU92 rappelle son opposition à l'attribution d'un point supplémentaire pour les directrices et directeurs d'école, ainsi que pour les conseillers pédagogiques. Nous réitérons notre demande d'organiser un groupe de travail sur les promotions et l'accès à la hors classe dès que les textes nationaux sont finalisés.

D'autre part, en janvier dernier, le Ministère a décidé de manière unilatérale de changer le critère de la note, puisqu'elle est désormais prise en compte au 31 août de l'année précédente

et non au 31 décembre. Dans notre département, les IEN avaient pour consigne d'inspecter au cours du premier trimestre les enseignants n'ayant pas été inspectés depuis plus de 3 ans et étant susceptibles d'être promus à la hors classe. Or, ce changement de date empêche la prise en compte des nouvelles notes et lèse de fait des collègues qui n'avaient pas été inspectés depuis longtemps. C'est pourquoi nous souhaitons que la nouvelle note soit prise en compte, et qu'une préréquation soit appliquée pour les collègues susceptibles d'être promus et qui n'ont pas été inspectés depuis plusieurs années.

Enfin, la mise en place des CP à 12 en REP + en toute fin d'année risque fort de désorganiser le fonctionnement des écoles qui, au 15 juin, ont en général déjà établi leur structure de classes. Le SNUipp-FSU 92 vous demande de faire confiance à l'expertise des enseignant-es pour identifier au plus près les besoins de chaque cohorte d'élèves et construire la structure et l'organisation les mieux adaptées, en les laissant libres de choisir la structure d'école qui leur paraît la plus adaptée.